

CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

Séance du 31 mars 2006

L'an deux mille six, le trente et un mars à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Alain Mazard, Maire.

Étaient présents : M. Mazard, M. Daniel, Mme de Saint-Phalle, Mme Massacrier, M. Poisson, M. Berthuit, Mme Bontour, M. Costa Santos, Mme Darbeaud, Mme Desaintjean, M. Dorilleau, M. Foucault, M. Giraud, M. Gragy, Mme Liéby, Mme Mareix, M. Neveu, Mme Pannier, Mme Pipaud, M. Régnier, Mme Torcol.

Absents excusés : Mme Lança Serpe.

Pouvoirs de : M. Artus à M. Mazard, M. Aubry à M. Daniel, Mme Desprès à Mme Massacrier, Mme Dionnet à Mme Pannier.

Madame Mareix a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2006 est adopté à l'unanimité sans observation.

Le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour de la réunion.

BUDGET PRIMITIF 2006

Le projet de budget primitif 2006 établi selon les orientations fixées lors du débat de la réunion du 10 mars est présenté par le Maire qui expérimente pour la circonstance un nouveau logiciel de présentation budgétaire permettant d'apprécier l'évolution des recettes et des charges sur les trois dernières années et de comparer les ratios budgétaires financiers et fiscaux de la Commune à ceux des communes de la même strate démographique au niveau départemental et régional.

L'examen, article par article, des inscriptions budgétaires qui prennent en compte les propositions des commissions et des services municipaux, amène ensuite l'Assemblée municipale à prendre les délibérations suivantes (elles sont prises à l'unanimité) :

En section de fonctionnement :

* **Régies de recette — Indemnités de responsabilité aux régisseurs :** le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle de responsabilité attribuée aux régisseurs de recettes de la Commune est fixé à 110 €.

* **Attribution d'indemnités au Trésorier Municipal :** l'indemnité de Conseil et l'indemnité de « confection de budget » sont attribuées au Trésorier Municipal, comptable de la Commune, à leur taux maximum.

* **Personnel communal — Attribution de primes et indemnités :** les différentes primes et indemnités sont reconduites ou attribuées aux différentes catégories de personnel dans les conditions fixées par la réglementation.

* **Etat des effectifs du personnel pour l'année 2006** : les effectifs du personnel communal pour l'exercice 2006 sont fixés comme suit :

Emplois de titulaires :

SERVICES ADMINISTRATIFS

- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
- Adjoint administratif	2
- Agent administratif qualifié	2

SERVICES TECHNIQUES

- Agent technique en chef	1
- Agent des services techniques	25
- Agent de maîtrise	1
- Agent de maîtrise qualifié	1
- Contrôleur de travaux	1

EMPLOIS FONCTIONNELS

- Directeur Général des Services	1
----------------------------------	---

SERVICE CULTUREL

- Agent qualifié 1 ^{ère} classe	1
- Agent territorial du patrimoine	1

SERVICES SCOLAIRES

- A.T.S.E.M. de 2 ^{ème} classe	3
---	---

POLICE MUNICIPALE

- Gardien	1
- Chef de police municipale	1

SERVICE ANIMATION

- Agent d'animation qualifié	1
------------------------------	---

Emplois de non-titulaires :

SERVICES SCOLAIRES

- Agent d'entretien	4
---------------------	---

* **Subventions aux associations locales pour l'année 2006** : leur montant est fixé comme suit :

- Donneurs de Sang	500 €
- F.N.A.C.A.	400 €
- Jeunes sapeurs pompiers	500 €
- Mutuelle personnel communal	100 €
- Le Lendemain	1.100 €
- Amicale personnel communal	7.000 €
- Prévention routière	100 €
- F.C.P.E.	400 €
- P.E.E.P.	400 €
- Classes de découverte P.G.J.	2.580 €
- Classes de découverte P.G.B.	3.530 €
- Sorties éducatives M.G.J.	860 €
- Sorties éducatives M.G.B.	860 €
- Sorties éducatives P.G.J.	825 €
- Sorties éducatives P.G.B.	1.580 €
- Coopérative scolaire M.G.J.	620 €
- Coopérative scolaire M.G.B.	620 €
- Coopérative scolaire P.G.J.	465 €
- Coopérative scolaire P.G.B.	775 €
- A.P.E. Collège (FCPE)	200 €
- A.P.E. Collège (PEEP)	200 €
- Foyer coopératif du collège	200 €
- U.S.C.	18.000 €
- Tennis Club	1.000 €
- A.M.A.C. fonctionnement	5.750 €
- Association des 4 épis briards	400 €
- Foyer Rural	1.500 €
- C.L.C.E.	2.400 €
- Dalacha	1.450 €
- Assoc. Pêcheurs fonctionnement	400 €
- Assoc. Pêcheurs empoissonnement (sur just)	300 €

- Société d'histoire	700 €
- Assoc. Jardiniers Châtellains	400 €
- Club du 3 ^{ème} Age fonctionnement	1.550 €
- Association de randonnée "Pas à pas"	400 €
- Provision	1.935 €

* **Centre Communal d'Action Sociale** : la subvention de fonctionnement attribuée au CCAS est maintenu à 20.000 € en 2006.

* **Cantine scolaire : tarifs applicables à la rentrée scolaire 2006-2007** : au 1er septembre 2006 le prix des repas de cantine scolaire s'établissent comme suit :

- **3,11 €** pour les enfants du Châtelet-en-Brie,
- **3,88 €** pour les enfants domiciliés hors commune
- **3,55 €** pour les repas pris occasionnellement par les enfants du Châtelet-en-Brie,
- **4,18 €** pour les repas pris occasionnellement par les enfants domiciliés hors commune,

* **Restauration scolaire : Marché de fourniture repas en liaison froide** : le Maire est chargé de lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture des 42.000 repas annuels du service de restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2006, pour une période de quatre années maximum. Le Maire est autorisé à signer le nouveau marché.

- * **Garderie pré et post scolaire : tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2006** :
- prix de journée : **5,38 €** pour le premier enfant et **4,94 €** à partir du second d'une même famille,
 - prix de demi-journée : **3,27 €** et **2,83 €** dans les mêmes conditions.

* **Droits de place sur le marché, lors de la fête foraine et pour les commerçants itinérants** : le montant des droits de place actualisé est fixé comme suit :

- Marchés des mardis et samedis matin : **0,78 €** le mètre linéaire,
- Commerçants forains hors marché :
 - * Véhicule ou étal de moins de 10 mètres linéaires : **0,78 €** par mètre et par jour
 - * Véhicule ou étal de plus de 10 mètres linéaires : forfait de **15,54 €** par jour
- Fête foraine :
 - * Manège : **0,39 €** par mètre linéaire et par jour de fonctionnement,
 - * Caravane et véhicule poids lourds : **0,54 €** par mètre linéaire pour la semaine.

* **Recouvrement de frais de scolarité** : le montant des frais de scolarité à mettre en recouvrement auprès de la Commune de Chatillon-la-Borde, rattachée pédagogiquement au Châtelet-en-Brie, est maintenu à 640 € par élève pour l'année scolaire 2006-2007.

* **Gymnase – Participation financière du Syndicat Intercommunal du Collège Rosa Bonheur au frais de fonctionnement** : le montant de la participation du Syndicat aux frais de fonctionnement du gymnase pour l'année 2006 est maintenu à 12.500 €.

En section d'investissement :

* **Détail des crédits ouverts en dépense :**

Opérations financières :

* Emprunts : remboursement du capital (article 1641) :	110 700	
* Intérêts courus non échus : régularisation des ICNE de 1999 (article 1688) :	300	111 000

Opérations :

Gymnase (043) :

* Provision pour réfection des sols, de la toiture et de l'isolation (article 2313) :				100 000
Place du Plessier (052) :				
* Aménagement de la Place (articles 2151) :				180 000
Route de la Coudre (053) :				
* Aménagement de voirie : 1ère tranche du programme triennal III (article 2151) :				355 000
Ecole primaire des Grands Jardins (056) :				
* Réhabilitation de locaux scolaires : classe Mégnyen et salle informatique (article 21312) :				47 500
Equipements :				
Mairie (020) :				
* Frais d'étude Plan Local d'Urbanisme (PLU) (article 202) :			31 100	
* Création du site internet de la Commune (article 205) :			8 500	
* Logiciel de gestion (article 205) :			6 500	
* Remplacement de l'unité centrale, informatique cadastre (article 2183) :			800	
* Remplacement de 50 extincteurs dans l'ensemble des bâtiments communaux (article 21568) :			3 000	49 900
Services techniques (020) :				
* Matériel électroportatif pour le service "bâtiment" (article 2158) :			600	
* Ateliers municipaux : - pose d'un rideau métallique local voirie (article 2188) :		2 000		
- conteneurs 770 1 (2) (article 2158) :		700	2 700	3 300
Fêtes et cérémonies (024) :				
* Bergerie : installation hotte aspirante gazinière cuisine (article 2188) :			4 500	
* Tentes barnums (20) (article 2188) :			14 000	
* Vaisselle (complément) (article 2188) :			1 400	19 900
Aide aux associations (025) :				
* Démolition du Mille-Club (article 21318) :				11 500
Ecoles maternelles (211) :				
* Grands Bois : - mobilier (article 2184) :			500	
- lecteur cassettes, CD (2) (article 2183) :			200	700
* Grands Jardins : - protection solaire véranda (article 2188) :			4 000	
- câblage informatique 3 classes (article 21533) :			750	4 750
				5 450
Ecoles primaires (212) :				
* Grands Bois : - mobilier (article 2184) :			400	
- chariots de ménage (5) (article 2188) :			1 300	1 700
* Grands Jardins : - mobilier (article 2184) :			1 500	
- installation interphone (article 2188) :			800	2 300
				4 000
Restauration scolaire (251) :				
* Démolition bâtiment préfabriqué cantine Grands Jardins (article 21318) :				10 200
Médiathèque (321) :				
* Livres et CD (article 2168) :				20 000
Château des Dames (324) :				
* Parc du Château : consolidation et réhabilitation de la tour ancienne (article 21318) :			10 000	
* Salle informatique : câblage périphérique (article 21533) :			900	
* Cour du château : assainissement sanitaires (article 21532) :			4 500	15 400
Stade (412) :				
* Terrain de foot stabilisé : remplacement des buts et tests de solidité (article 2188) :				4 000
Activités pour les jeunes (422) :				
* Espaces rencontre jeunes (2) (article 21318) :			10 000	
* Terrain multisport de proximité (article 2128) :			5 000	15 000
Réseaux (816) :				
* Transformateur électrique chemin des Grands Bois : augm. puissance et mise aux normes (article 21534) :				60 000
Equipements de voirie (821) :				
* Mobilier urbain et signalisation (provision) (article 2152) :			12 000	
* Panneaux vitrés pour affichage officiel (article 2188) :			1 000	
* Matériel électroportatif pour le service "voirie interventions" (article 2158) :			400	13 400
Voie communale (822) :				
* Route de Féricy : aménagement de trottoirs (article 2151) :			14 500	
* Rue du Moulin : aménagement de sécurité (article 2151) :			26 400	
* Route de Fontaine-le-Port : réfection et réaménagement des ralentisseurs (article 2151) :			22 750	
* Place de la Bergerie : réfection complète du parking (article 2151) :			150 000	213 650
Espaces verts (823) :				
* Matériel : - jardinières (10) (article 2152) :			2 600	
- tracteur (article 2182) :			17 800	
- remorque et attelage (article 2182) :			7 500	
- tondeuse - débroussaileuse (article 2158) :			2 500	
- demie - épareuse (article 2158) :			4 900	
- plateaux de tonte (2) (article 2158) :			5 600	
- broyeur de végétaux (article 2158) :			11 600	
- kit - mulching (4) (article 2158) :			1 500	54 000
* Cour du Château : - création espace vert (article 2128) :			5 000	
- construction puits (article 21531) :			3 000	
- distribution d'eau (article 2158) :			1 900	9 900
				63 900
Foires et marchés (91) :				
* Branchements eau, électricité, transfert marché, place Robillard (article 21538) :				10 000
* Détail des recettes d'investissement prévues :				
Opérations financières :				
* Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) (art. 10222) :			222 000	
* Taxe locale d'équipement (TLE) (art. 10223) :			21 000	
* Intérêts courus non échus (ICNE) (art. 16882) :			27 500	
* Amortissements (art. 2805 => 28188) :			182 000	452 500
Opérations :				
* Route de la Coudre : contrat triennal de voirie, subvention du Département (article				133 000

1323) :			
Equipement :			
* Médiathèque : - subvention du Centre National du Livre (article 1328)		1 000	
- subvention du Département (article 1323)		3 000	4 000
Virement de la section de fonctionnement (art. 021)			723 500

* **Travaux de bâtiment dans les écoles :** bien que non inscrite en recette au budget 2006, le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre du fond E.C.O.L.E. pour le financement des travaux prévus à l'école primaire des Grands Jardins.

* **Services Techniques :** sur proposition du maire le Conseil prononce la réforme du tractopelle Massey-Fergusson et autorise le Maire à le mettre en vente au mieux des intérêts de la Commune.

Après délibération, au terme du vote par section, en dépenses et en recettes, le budget primitif 2006 est adopté en l'état, à l'unanimité, à la somme de 3.517.867 € en section de fonctionnement et 1.313.000 € en section d'investissement.

CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES – TAUX D'IMPOSITIONS POUR 2006 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit les taux d'imposition directe de 2005 en 2006, conformément à ce qui avait été arrêté lors du débat d'orientation budgétaire du 10 mars dernier.

Les taux d'imposition 2006 sont ainsi fixés à **9,04 %** pour la taxe d'habitation, **16,12 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, **43,50 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et **8,91 %** pour la taxe professionnelle

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Compte Administratif et compte de gestion 2005-

Les deux comptes présentent les mêmes résultats :

	Exploitation	Investissement	Reste à réaliser	Total
Dépenses	44 007,06	40 592,38	104 300	188 899,44
Recettes	69 974,51	137 126,17	17 100	224 200,68
Total	+ 25 967,45	+ 96 533,79	87 200	35 301,24

Sous la présidence de M. Georges Poisson, hors la présence du maire, le compte administratif 2005 est approuvé à l'unanimité.

Au retour du Maire, le compte de gestion est approuvé de la même façon.

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2005 :

Sur les 25.967,45 € d'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2005, 1.100 € sont affectés en recette d'investissement du budget 2006 et 24.867,45 € sont reportés en recette de fonctionnement du même budget.

Budget du service de l'eau pour 2006 :

Le projet de budget présenté par le maire est adopté à l'unanimité, il s'élève à 232.201,24 € dont 63.167,45 € en section d'exploitation et 168.533,79 € en section d'investissement.

La section d'investissement comporte l'inscription d'un crédit de 36.800 € venant compléter une provision de 87.000 € inscrite en 2005 pour le financement de la mise en place des périmètres de protection des captages ; l'agence de l'eau Seine Normandie subventionne 70 % du montant hors taxes des études préalable, soit 21.500 € inscrits en recette.

Le Maire est autorisé à signer les marchés d'études avec les entreprises spécialisées qui auront été retenues après appel public à la concurrence.

Surtaxe Communale sur le prix de l'eau potable :

A l'unanimité, le montant de la surtaxe est maintenu à 0,15 € par mètre cube, y compris pour l'eau vendue à la Commune des Ecrennes.

QUESTIONS DIVERSES-

Syndicat Intercommunal pour la construction de la perception du Châtelet-en-Brie :

Par délibération du 9 mars 2006, le Comité Syndical a décidé de modifier les statuts du Syndicat datant de 1972.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications qui portent sur les points suivants :

Article 1^{er} : changement de nom du syndicat le « SI pour la construction d'une perception au Châtelet-en-Brie » prend le nom de « SI pour l'entretien et l'aménagement de la perception du Châtelet-en-Brie ».

Article 2 : l'objet du syndicat n'est plus « l'étude et la construction d'un immeuble à usage de perception », mais « la gestion administrative, technique et financière d'un immeuble à usage de perception ».

Article 3 : le siège du syndicat est fixé à la Mairie de Pamfou.

Sur ce dernier point, le Conseil s'étonne que le siège du syndicat n'ait pas été fixé à la Perception.

Restaurants scolaires : avenants aux marchés de travaux :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve, sur proposition du Maire, les avenants suivants aux marchés de travaux de construction des restaurants scolaires, et autorise le maire à les signer :

- Restaurant des Grands Jardins :

Avenant n°1 :

Prolongation de trois mois du délai d'exécution des travaux prévu au marché du 20 avril 2005 pour les entreprises mentionnées ci-dessus :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------|
| - Murelli et Royer, lot n° 1 : | Gros oeuvre, |
| - Chermolle, lot n°2 : | Charpente, |
| - Vaillant, lot n°3 : | Couverture, |
| - Acobat 77, lot n° 4 : | Étanchéité, |
| - Vignerot, lot n°5 : | Menuiserie extérieures, |
| - ITG, lot n°6 : | Plâtrerie, isolation, |
| - CMTB, lot n°7 : | Menuiserie intérieure |
| - Chastragnat, lot n°8 : | Electricité, |
| - Merillou, lot n°10 : | Serrurerie |
| - AEC, lot n°12 : | Revêtement de sol, |

- Delcloy, lot n°13 : Peinture.

Avenant n°2 :

Réalisation de travaux supplémentaires non prévus au marché initial par l'entreprise Merillou pour la construction d'une grille d'un montant de 645,84 € TTC.

- Restaurant des Grands Bois :

Avenant n°1 :

- Lot n°1 gros œuvre/VRD entreprise Chauvet Bâtiment :

Mise en œuvre d'un poste de refoulement pour 14.639,64 € TTC

- Lot n°8 électricité entreprise Chastragnat

Fourniture et pose d'une alimentation électrique pour le poste de refoulement pour 376,85 € TTC

Les crédits inscrits au budget pour l'opération de construction des restaurants scolaires sont suffisants pour couvrir les suppléments de dépenses autorisés par les avenants ci-dessus.

INFORMATIONS-

Le Maire - donne lecture de la réponse de l'ambassadeur de Colombie en France à la motion en faveur d'**Ingrid Bettancourt** et des 3.000 personnes détenues avec elle, que lui a adressé le Conseil Municipal.

- fait savoir que la **pollution du réseau d'assainissement** par les hydrocarbures, Chemin de la Bergerie, provient de la station service du magasin Ecomarché qui a été mis en demeure par la DRIRE de réaliser les travaux nécessaires sous peine de fermeture administrative du dépôt de carburant.

- communique le **calendrier** des prochaines réunions et manifestations :

* Réunion plénière du Conseil pour le **PLU**, lundi 3 avril à 18h30,

* Inauguration de la **ligne EXPRESS** départementale Montereau-Melun, le 4 avril à 17h30 salle de la Bergerie,

* Report au 10 avril de la réunion du conseil de la **Communauté de Communes** pour le vote du budget,

* Annulation en conséquence de la réunion d'information des élus prévue le 10 avril,

* Réunion du syndicat intercommunal pour l'Aménagement des **Rus de la Noue** et du Châtelet le jeudi 6 avril pour le vote du budget 2006,

* Chasse aux **œufs de Pâques** pour les enfants de la Commune dimanche 16 avril dans le parc du Château des Dames (participeront à l'organisation : M. Costa-Santos, Mme de Saint-Phalle, M. Dorilleau, M. Foucault, M. Mazard, M. Neveu, Mme Pipaud, M. Poisson, Mme Torcol).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à vingt trois heures trente.

Signé : Mme Mareix